



## VILLAGES DU LAC DE PALADRU

### CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017

#### Présents :

Gérard SEIGLE-VATTE, Maire, Président de séance - Jean Paul Bret, Maire Délégué du Pin.  
MC. CLOR – C. COLLOMB – C. MOINE – D. CARRON – E. ORTIZ – S. ALBRAND – L. KAISSARIS –  
J. FOROT – M. TRAVERS – D. SEYVE – J. GARIN – B. MATHIAS – Ch. PEROT – Ph. ACCORSO – C.  
SANCHEZ-LAFAURIE -

#### Excusés ou absents :

RX. FAIVRE-PIERRET – F. CHEVALLET – A. VERRIER – F. TERRIER (pouvoir à J. GARIN) – P.  
MEUNIER-BEILLARD (pouvoir à Ch. PEROT) – E. MERMET (pouvoir à JP. BRET) – D. GUILLAUD  
(pouvoir à G. SEIGLE-VATTE) – C. CLOR (pouvoir à Ph. ACCORSO) –

**Secrétaires de séance :** Christiane Pérot et Marie-Christine Clor

Modifications : page une : rectifier l'orthographe du nom de « KAISSARIS » - point 12 : lire la dernière phrase ainsi « Le montant global de cet aménagement inclu le city-park pour un montant estimé à 50 000 € » -

Ceci étant enregistré, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Demande de remboursement pour achat de fournitures scolaires (33,55 €)
- 2 – Délibérations pour commission locale d'évaluation de charges transférées
- 3 - Lancement du programme de voirie sur 2 ans
- 4 – Comparatif du financement de fonctionnement des écoles
- 5 – Groupement de commandes avec la CAPV – marché d'étude espace public
- 6 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 7 – Avis sur le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal Junior
- 8 – Compte-rendu de la réunion du Tour du Lac

- 9 – Délibération pour l'achat du tableau du peintre Mondan
- 10 – Proposition du CCAS
- 11 – Résiliation du contrat AMPLIVIA
- 12 – Convention pour la rénovation d'un cours de tennis à Paladru
- 13 – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- 14 – Convention tarifs de maintenance
- 15 – Convention Bruno Jayet-Laraffe
- 16 – Questions diverses : bureau de poste au Pin – Chalet des chasseurs au Pin – Date du conseil de juin

## **1 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Le Président explique qu'une institutrice de l'école maternelle, suite à un vol, a dû remplacer quelques fournitures pour un montant de 33,55 € qu'elle a payées de sa poche. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'effectuer le remboursement à cette personne en précisant qu'il faudra veiller à l'avenir de ne pas avoir recours à ce type de procédure.

## **2 – DELIBERATIONS POUR COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE CHARGES TRANSFEREES**

JP. Bret rappelle qu'il faut délibérer sur trois points :

- La lecture publique : Le fonctionnement de l'ensemble des bibliothèques du territoire a été pris en charge par la CAPV (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais). Les communes gardent à leur charge les fluides, chauffage....sauf Voiron, Moirans et Voreppe qui sont des médiathèques autonomes pour lesquelles la CAPV reprend les contrats. L'ensemble des personnels émerge aujourd'hui à la CAPV. Les locaux restent propriété des communes, la CAPV reverse à ces dernières la somme forfaitaire de 50€ par m<sup>2</sup> pour le loyer annuel. Ce regroupement concerne les 93 000 habitants qui peuvent désormais avoir accès à l'ensemble des 230 000 documents du réseau, les réserver en ligne et les faire livrer dans la bibliothèque la plus proche de chez eux et dans un point de livraison fixé par les mairies des communes qui n'ont pas de bibliothèque, ceci avec une adhésion unique. La prise de compétence « lecture publique » impacte les contribuables au travers de la fiscalité (Taxe d'habitation et Taxe sur le foncier bâti) ce qui représente une somme de 288 210 € soit 20% du montant total. Les 80% restants sont pris sur l'AC des communes (Attribution de Compensation) et représentent 1 267 860 €. Seules trois communes ayant une AC négative ne sont pas impactées ce qui représente 38 700€. L'achat des documents représente 3 € par habitant et par an pour

toutes les communes, ce budget sera déduit de leur DSC (Dotation de Solidarité Communautaire).

**Le conseil vote favorablement à l'unanimité cette délibération**

- Le Centre de planification et d'éducation familiale : Situé sur la commune de Voiron, le centre accueille 32% de voironnais et 68% de personnes extérieures et Voiron paye le reste à charge (une subvention du Département finance environ 80% du coût) ce qui représente 36 149 € par an. Si la CAPV ne prenait pas en charge ce financement, le centre de planification fermerait ses portes. En conséquence, il est proposé de diminuer l'AC de Voiron à hauteur de 38% du montant versé à ce jour soit 11 568€ et de fiscaliser sur la TP et la TF les 24 581€ restant.

**Le conseil vote favorablement à l'unanimité cette délibération**

- Maison de l'Emploi : Il s'agit de conforter le Plan Local d'Insertion et l'embauche de personnes par la Maison de l'emploi qui est financée à 80% par l'Europe. Deux communes sont impactées : Voiron à hauteur de 12 450€ et Tullins à hauteur de 24 030€, ceci impliquera une diminution de l'AC des deux communes. La commune « Villages du Lac de Paladru » et ses contribuables ne sont pas impactés.

JP Bret demande de veiller à apporter la réponse rapidement à la CAPV afin de ne pas dépasser le délai imparti.

**Le conseil vote favorablement à l'unanimité cette délibération.**

**3 – LANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE SUR 2 ANS**

J. Forot apporte les explications suivantes : un travail de voirie important est à prévoir sur la commune déléguée de Paladru. La commission s'est réunie et propose de regrouper l'ensemble des travaux et de les programmer sur une durée de 2 ans, en faisant un seul appel d'offres afin de diminuer les coûts. 4,25 km linéaires sont à traiter et l'idée est de répartir les charges sur 2017 et 2018 pour que les voiries soient restaurées et que les élus puissent être libres de se consacrer aux voiries pour l'aménagement du cœur de village qui devrait prendre la suite en 2019 et 2020. Le montant total de ces travaux représente 253 973 €HT soit 60 € le mètre linéaire.

Il est demandé si on peut obtenir des subventions pour cet aménagement, la réponse est négative.

**Le conseil vote favorablement à l'unanimité cette proposition.**

#### **4 – COMPARATIF DU FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

MC. Clor donne lecture du tableau diffusé en séance reprenant un comparatif entre les versements, par les communes déléguées, aux écoles pour l'année scolaire 2015/2016. Les deux communes sont assez proches avec au total un crédit de 99,40 € pour Le Pin et de 96,30€ pour Paladru.

Pour Paladru, il faut ajouter l'achat exceptionnel de manuels scolaires pour 2 953,43€. Au Pin, la recherche de créneaux horaires dans une piscine de la CAPV est engagée pour réduire les coûts.

Il est noté que les méthodes tant dans le cadre des TAPS (Temps d'activités périscolaires), que dans le fonctionnement du logiciel pour la cantine sont différentes et à travailler ensemble pour harmoniser au mieux le fonctionnement. De même, les prestataires de service pour les repas occasionnent aussi des différences.

Le Président rappelle qu'il a souhaité continuer ce qui a été entrepris par l'équipe précédente, pour permettre à la Résidence Plein Soleil de trouver un équilibre pour son secteur restauration en prenant les repas de l'école à la Résidence. Mais, il n'est pas contre une réflexion élargie.

Au terme de la discussion, il est convenu d'organiser une réunion des commissions concernées pour trouver des propositions nouvelles. Il semble également important d'attendre les décisions gouvernementales qui risquent de modifier les organisations dans ce domaine.

#### **5 – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAPV – MARCHE ETUDE ESPACE PUBLIC**

D. Seyve porte à la connaissance des élus le projet de convention relatif au groupement de commandes avec la CAPV. Deux opérations sont portées par la CAPV : le cœur de village de Paladru et le Musée. Il s'agit, pour plus de cohérence et pour réduire les coûts, d'avoir un même opérateur pour les travaux d'aménagements autour du musée, du petit port et du cœur de village. La CAPV a été sollicitée pour organiser un groupement de commande. Le financement des procédures est supporté par la CAPV qui prend en charge la mission de coordinateur conduisant au choix des équipes.

**Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité. JP. Bret ne prend pas part au vote.**

#### **6 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président rappelle qu'une charte avait été établie au moment de la création de la commune nouvelle. Cependant, une fois la création effective, la charte devient caduque, d'où la nécessité d'adopter un règlement intérieur qui sera une base de référence. Ce règlement, édulcoré par rapport à la charte, est plus adapté au fonctionnement actuel.

**Aucune remarque n'étant formulée, le conseil adopte le règlement intérieur à l'unanimité.**

### **7 – AVIS SUR LE PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)**

MC. Clor indique que ce règlement a été établi pour préparer les enfants des écoles des deux communes déléguées s'il se présentent comme candidat. Ce projet sera également adressé aux parents des enfants concernés afin qu'ils aient connaissances des objectifs. Il sera validé lors de la première séance plénière du Conseil Municipal Junior. Un rappel citoyen, le rôle de chacun, la procédure des élections, les classes concernées et l'organisation générale y sont abordés. Seront candidats les élèves des deux communes, 12 garçons et 12 filles des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'année scolaire 2016/2017, qui prendront leurs fonctions à la rentrée 2017/2018 et seront donc en classes de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup> la première année et CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> pour la 2<sup>ème</sup> année de mandat. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 9 juin.

Les élections se feront dans le cadre scolaire et les électeurs seront en classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

**Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de règlement présenté.**

### **8 – COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU TOUR DU LAC**

JP. BRET fait un résumé de cette rencontre qui s'est déroulée le mercredi 3 mai dernier. Le maire de Biliou a demandé de reporter le point sur la crèche en fin d'ordre du jour.

- Tennis : des plus et moins values ont été présentées et devraient s'équilibrer. Reste à définir si on peut supprimer l'extracteur d'air mécanique sans que cela pose le problème de la condensation. Finalement, il n'y aura pas d'intervention du SPS, une garantie a été donnée qu'aucun corps de métiers ne travaillerait à plusieurs en même temps. D. Carron s'assure du suivi de ces points.
- Dates des manifestations : journée interco du sport : samedi 20 mai – Inauguration à 17h30 – terrains de tennis à Paladru. Journée interco des associations : dimanche 9 septembre à Montferrat – Inauguration à 11h30 – salle des Fêtes. Semaine interco de la culture : du 12 au 21 mai – inauguration à Montferrat – salle des Fêtes à 18h00 le 13 mai – Inauguration des locaux de l'aviron : reportée. Gendarmerie : ouverture reportée – signature avec le Préfet le 23 mai : voir si elle est maintenue.

- Salle des Cèdres : les maires des communes n'ont pas donné de réponse favorable à la demande du maire de Charavines de prendre en charge une partie des coûts de fonctionnement de la salle.
- Projet du Musée : le maire de Charavines s'interroge sur plusieurs points : quelle dimension territoriale, quel lien avec les écoles, quel avenir pour le site des fouilles..... JP. BRET lui a répondu que le futur musée avait pour fonction un renvoi sur l'ensemble du territoire. Il a rappelé comment ce projet avait été bâti, en association avec le PAH (Pays d'Art et d'Histoire) qui a veillé à faire en sorte que ce musée soit à connotation éducative, ludique, présentant un éventail large d'informations à travers les âges. Il lui a rappelé tous les aménagements faits par la CAPV pour relier le nord et le sud du lac : bois d'amour, voie verte, natura vélo, camping de Montferrat, et les projets de bateau sur le lac, maison des Vannes à transformer en accueil de groupe, centre de Bellevue à rendre plus performant etc.
- Accueil au centre de loisirs d'été 2017 : le centre, situé à Charavines, est ouvert pendant la période d'été et accueille les enfants du tour du lac. Pas de changement par rapport à l'an passé pour le personnel ainsi que pour les prix de journée. Les informations ont été diffusées.
- Prévention jeunesse : Une décision intercommunale a été prise pour organiser une soirée sur la prévention des risques liés au numérique. Celle-ci se tiendra le 23 mai à la salle du Carré d'Ars au Pin. Elle est destinée aux adultes et animée par le CODASE qui a déjà fait des interventions dans toutes les écoles primaires du tour du lac afin de mieux cerner les habitudes des jeunes enfants à la pratique des différents matériels numériques à leur disposition. L'information a largement été diffusée.
- Crèche : il y a une problématique de financement. Lors de la rencontre avec la CAF, les maires ont fait remonter qu'il y avait des incohérences notamment pour la facturation aux familles (trop faible par rapport au coût de journée) et pour la répartition de la PSEJ qui devrait être calculée sur la fréquentation, pour chaque commune, en prenant l'année N-1 au lieu d'être fixe.  
Le maire de Biliou estime que les coûts globaux sont trop élevés et qu'il ne peut pas les supporter. Il envisagerait de fermer une structure en augmentant celle qui resterait du nombre de places nécessaires. Ceci permettrait des économies notamment pour les débuts et fins de journée (peu d'enfants et autant de personnel pour la sécurité). La discussion s'est poursuivie avec l'application du régime indemnitaire pour les personnels de la crèche qui représente une augmentation de 17 000€ en année pleine. Biliou ne veut pas supporter cette augmentation, car il tient à réaliser les engagements pris lors de la campagne des élections municipales et a besoin de dégager des budgets.

## **9 – ACHAT D'UN TABLEAU DU PEINTRE MONDAN**

Le Président rappelle qu'il avait été décidé d'acheter un tableau du peintre charavinois Pierre Mondan, représentant le centre du village du Pin. La famille en souhaitait 2 000€. Après négociation, le prix est fixé à 1 700€. Une délibération est donc proposée pour régler le montant de cet achat.

**Aucune remarque n'est formulée, le conseil approuve à la majorité (1 abstention) la proposition de délibération pour cet achat.**

## **10 – PROPOSITION DU CCAS**

Ch. Pérot indique que la commission du CCAS s'est réunie afin de réfléchir à une mise en commun des différentes actions menées par le CCAS en particulier pour le repas des anciens et pour les colis.

Elle rappelle les faits suivants : le Pin : repas et colis à partir de 73 ans – 127 retraités concernés – Paladru : repas et colis à partir de 70 ans – 160 retraités concernés.

Proposition de la commission : Paladru passerait de 70 à 71 ans (160 personnes concernées) et Le Pin de 73 à 72 ans (137 personnes concernées) afin d'arriver pour 2018 à 72 ans pour les deux communes. Les conjoints qui n'ont pas l'âge requis participeraient au prix du repas à hauteur de 15 €. Les membres du CCAS qui s'occupent de l'organisation de la journée paieraient leur repas au prix facturé par le traiteur. Il est proposé d'avoir le même repas et le même colis pour l'ensemble des Anciens des deux communes. Pour le colis, le Pin prévoit une baisse de la valeur la plus forte de 3€ (35 au lieu de 38€). La question est posée de voir si on augmente l'âge pour les colis afin de favoriser la présence des anciens au repas.

Après discussion, **il est décidé à l'unanimité du conseil** : de faire le repas en commun pour les 2 communes, salle du Carré d'Ars, au Pin le Dimanche 26 novembre 2017 et de prendre le traiteur du Pin. L'an prochain, cette organisation se fera à Paladru avec un traiteur de Paladru. Pour les colis, l'âge retenu est le même que pour les repas.

Ch. Pérot mentionne la pratique de Paladru d'organiser un repas commun en début d'année, élus et personnels, pris en charge par la commune. Le Pin n'a pas la même pratique : au moment des vœux, la commune offre un apéritif dinatoire élus/personnel, ce dernier continuant ensuite seul les festivités.

Cette question nécessitant une réflexion des intéressés est reportée ultérieurement.

## **11 – RESILIATION DU CONTRAT AMPLIVIA**

MC. Clor explique qu'Amplivia est un dispositif mis en place par la Région avec l'opérateur Orange pour la gestion du débit et de l'accès internet des écoles. L'école du Pin utilisait ce service mais le contrat arrivait à échéance. Il a été jugé qu'il n'était plus justifié et une

délibération est nécessaire pour décider de ne pas le reconduire. Il est précisé que l'accès internet de l'école du Pin a été revu avec Rectorat Proxy Ecole et que l'école de Paladru n'utilisait pas le service Amplivia.

**Aucune remarque n'étant formulée, le conseil émet un vote unanime à cette proposition.**

## **12 – CONVENTION DE RENOVATION DES COURTS DE TENNIS DE PALADRU**

J. FOROT explique qu'il s'agit de signer une convention d'engagement pour la réfection d'un cours de tennis entre la commune et le Club de Tennis du Lac afin que ce dernier finance ces travaux à hauteur de 6 000 € dans le cadre des travaux lancés par la commune sur le 2<sup>ème</sup> court de tennis transformé en City-Park. Ce court est très utilisé mais ne sert pas à la compétition.

**Le conseil n'émet aucune objection**

## **13 – DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

JP. Bret présente la vente d'une maison située 421 route de Virieu au Pin pour un montant de 201 000€.

La commune décide de ne pas préempter.

## **14 – CONVENTION TARIFS DE MAINTENANCE**

J. Forot rappelle qu'une convention de services avait été signée en son temps avec la CAPV. Elle est gratuite, seuls les services demandés (éclairage public, élagage....) sont payants. Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention établie pour une durée de 4 ans (2017-2020) et dont les taux horaires sont stables à 1,6%.

**Le conseil accepte à la majorité cette proposition. JP. Bret ne prend pas part au vote.**

## **15 – CONVENTION BRUNO JAYET-LARAFFE**

J. Forot présente le projet de convention établi entre la commune Villages du Lac de Paladru et un particulier à propos de l'évacuation des eaux pluviales qui stagnent sur son terrain, lors de fortes pluies, vers un collecteur d'assainissement d'eaux pluviales appartenant au domaine public.



Cette convention a pour objet de préciser les obligations de ce particulier concernant les modalités de réalisations et d'entretien de l'ouvrage qui sera implanté sur le domaine public.

M. JAYET-LARAFFE s'engage à la réalisation de l'ensemble de cet équipement et assurera l'intégralité du financement ainsi que l'entretien de l'ouvrage créé. Il restera le seul responsable de tout accident ou dommages pouvant survenir à cause de cet ouvrage.

Il est demandé qu'un plan de recolement précis (planimétrie et altimétrie) soit établi afin de ne pas avoir de problème à l'avenir.

**Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **16 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le Pin : bureau de poste : Le collectif citoyen des communes de Charavines, le Pin et Virieu ont adressé un courrier aux maires concernés leur indiquant que la Poste envisageait une réorganisation de ses secteurs en 2017. Il propose une rencontre à Virieu le mercredi 17 mai à 20h30. Par ailleurs, la Direction de la poste a contacté le maire délégué du Pin pour une entrevue le mercredi 24 mai à 9h00 en mairie du Pin, sans préciser le sujet. Affaire à suivre.
- Chalet des chasseurs au Pin : JP. Bret précise qu'il s'agit d'un chalet (monté en 1969) en pleine zone naturelle sur environ 2ha de bois, non fini de construire, qui ne dispose que de l'électricité. Il n'est pas habitable et le PLU actuel ne permet pas de construction. Il y a un acquéreur à 90 000€. Une intervention a été faite auprès de la SAFER mais elle ne peut pas préempter. La commune va adresser une lettre recommandée à l'acquéreur avec copie au notaire pour l'alerter sur les risques d'un tel achat.
- Date des prochains conseils municipaux : **jeudi 22 juin et 20 juillet.**

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

ooOoo

Prochaine séance du Conseil municipal : **JEUDI 22 JUIN à 20h30**

ooOoo